

CGPC

membre de **FPB**

# PREPARATION A LA CERTIFICATION "EXPERT-CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE"

Public déjà dans le métier

## Modalités de formation, programme et épreuves

Le parcours de formation  
« hybride » proposé  
associe e-learning et  
formation en classes  
virtuelles ou  
présentielles

Enregistré  
au RNCP

Eligible au  
CPF

[www.cgpc-formation.fr](http://www.cgpc-formation.fr)

## Etre expert conseil en gestion de patrimoine certifié (CGPC), c'est :

### 1-Dans les différents registres de connaissance et d'intervention en gestion de patrimoine :

- Dimension juridique,
- Dimension économique et financier,
- Dimension de la protection de la personne et de son patrimoine,
- Dimension fiscal,
- Réglementaire

Savoir mobiliser des connaissances assez étendues pour conseiller dans toutes les situations patrimoniales

Entretenir régulièrement et profondément ces connaissances

Maîtriser un processus de conseil personnalisé et dynamique, dans l'intérêt du client, « plus que conforme à la réglementation »

Se prévaloir auprès du prospect/client de l'engagement éthique de suivi d'un code de déontologie strict

## Etre expert conseil en gestion de patrimoine certifié (CGPC), c'est :

### 2. Détenir une certification professionnelle

- enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau master (7)
- donnant directement accès aux quatre activités réglementées du CGP (courtier en assurances, courtier en opérations de banque et en services de paiement, intermédiaire en opérations immobilières avec carte T, conseil en investissement financier\*).
- Permettant de faire état des qualités de "Certified Financial Planner"\*
- qui atteste des compétences utiles pour pratiquer une approche globale de la situation et des objectifs du client et le conseiller dans tous les registres de la gestion de patrimoine
- qui nécessite, pour être conservée, un effort de formation continue annuel de 30 heures assurant a minima le maintien des compétences

\*CIF : Sous réserve d'un examen organisé par l'AMF

\*<https://www.cfp.net/>

Etre expert conseil en gestion de patrimoine certifié (CGPC), c'est :

**3. Pouvoir faire état des qualités de :**

- Certified Financial Planner



- Certifié ISO 22 222 en "Personal Financial Planning"



**Éléments de différenciation vis-à-vis de la clientèle**

## Les modalités de la formation préparatoire:

266h de formation

Pour un coût de 4 780€

- Trois passages à l'examen de certification possibles pour obtenir les 7 épreuves requises
- E-learning accessible jusqu'à la fin du parcours de formation

**Cette préparation peut être financée par Pôle emploi ou les OPCO**

## MODULE 1 : AUDIT DE LA SITUATION JURIDIQUE DES PERSONNES ET DES BIENS ET « STRATÉGIES PATRIMONIALES CIVILES »

1. Les personnes et les actifs patrimoniaux
2. Les modes de conjugalité et leur impact patrimonial
3. L'adoption dans une logique patrimoniale
4. La gestion du patrimoine familial en présence d'un chef ou dirigeant d'entreprise
5. Règles de droit civil et stratégies de transmission du patrimoine familial

## MODULES 2 : AUDIT DU PATRIMOINE ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT : PATRIMONIAUX

- 2.1 Le dynamique financière de la famille
- 2.2 Stratégies d'épargne et financement des investissements de la famille
- 3.1 Actifs et investissement immobiliers (composante du patrimoine)
- 3.2 Actifs et investissement financiers (portefeuille de titres)
- 3.3 Actifs et investissement alternatifs (« biens divers »)
- 3.4 Macroéconomie et « discours » sur l'évolution des marchés financiers
- 3.5 Profils d'investissement et allocations d'actifs

## MODULE 3 : AUDIT ASSURANTIEL ET SOCIAL ET STRATÉGIES DE PROTECTION DES PERSONNES ET DU PATRIMOINE DE LA FAMILLE

1. Fondamentaux et dimensions de la protection
2. Les contrats d'assurances vie et de capitalisation : outils multi-objets
3. Risques des personnes et stratégies d'assurances
4. Stratégies de préparation de la retraite
5. Vie longue et transmission du patrimoine

# Les modules de formation

## MODULE 4 : AUDIT FISCAL ET OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION FISCALE

1. L'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux
2. L'impôt sur la fortune immobilière
3. Les régimes des plus-values mobilières et immobilières
4. La fiscalité de la transmission à titre gratuit
5. La fiscalité des personnes morales et des sociétés de capitaux

## MODULE 5 : RÉGLEMENTATION ET NORMES DE PRATIQUE DE L'EXPERTISE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

1. Quatre activités réglementées et une compétence juridique appropriée pour le conseil en gestion de patrimoine
2. La réglementation pour le conseil en investissement financier (CIF) le long du processus de conseil
3. La réglementation pour l'intermédiaire d'assurance (IAS) en écho
4. La réglementation des autres activités du CGP (biens divers, crédit, immobilier,)
5. Normes de pratique et engagements professionnel certifié "Expert-conseil en gestion de patrimoine"

## MODULE 6 (CAS PRATIQUE) ET 7 (ENTRETIEN CLIENT) : RÉALISER UN PROCESSUS DE CONSEIL DANS L'INTÉRÊT DU CLIENT, VISANT L'EXCELLENCE

- Comprendre les besoins du client, collecter l'information pertinente
- Analyser une situation patrimoniale et élaborer des recommandations personnalisées
- Faire évoluer les recommandations à l'aune des changements économiques, réglementaires et familiaux

## L'EXAMEN EST COMPOSÉ DE SEPT ÉPREUVES

**Cinq** épreuves de QCM portant sur les registres de connaissances et d'intervention en Conseil en Gestion de Patrimoine

**Deux épreuves** (une écrite et une orale) portant sur la conduite du processus de conseil, qui évalue la capacité du candidat à appréhender les besoins du client, à collecter l'information pertinente et à élaborer des préconisations "adéquates" à partir d'un cas patrimonial réel.

## VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Une moyenne générale de 12/20 est nécessaire pour obtenir la certification

En cas d'échec à l'obtention de la certification ou à la validation d'un module, les notes obtenues aux autres modules présentés peuvent être conservées si elles sont supérieures ou égales à 10/20